

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Parc Sable Blanc sur la commune principale de l'AIOT Lieu dit Carrefour de Mana, route nationale 1 97360 MANA.

La référence de votre dossier est A-2-KMWXCOHPR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/12/2022 à 21h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- e.bastien.amare@votalia.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- e.bastien.amare@votalia.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51848395300056**

Raison sociale **SABLE BLANC SOLAIRE ENERGIE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

84 BD DE SEBASTOPOL

Paris

75003 PARIS 03

Signataire

Nom : **LE MAUX**

Prénom : **Gautier**

Qualité : **Président**

Adresse électronique : **g.le.maux@votalia.com**

Téléphone fixe : **+(594) 0694262373**

Référent

Nom : **Bastien**

Prénom : **Etienne**

Fonction : **Chef de projets developpement**

Adresse électronique : **e.bastien.amare@votalia.com**

Téléphone fixe : **+(594) 0694241386**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **e.bastien.amare@votalia.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Parc Sable Blanc**

Description des activités :

Le Parc Sable Blanc est un projet de centrale de production d'électricité à partir d'énergie solaire via modules photovoltaïques. La puissance installée totale de panneaux photovoltaïques est de 5MWc. Un système de stockage est couplé au système de production pour en réguler la production durant la journée et faire du report de charge vers la pointe de consommation du soir. Ce système de stockage est une solution conteneurisée de batteries lithium-ion et d'onduleurs, d'une capacité totale de 10.6MWh et d'une puissance de 5MW. Le projet sera raccordé au poste source EDF Organabo via le poste de livraison construit sur le site, afin d'injecter l'énergie produite sur le réseau de distribution d'électricité du littoral Guyanais.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lieu dit Carrefour de Mana, route nationale 1

97360 MANA

X : 217753

Y : 609151

Projection : UTM Nord - Fuseau 22

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 5000 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les seuls déchets produits durant l'exploitation de la centrale sont du matériel électronique issu des opérations de maintenance et de réparation sur le poste de livraison, les transformateurs, les onduleurs, les batteries et les modules photovoltaïques. Ces déchets seront envoyés par voie maritime à leur fabricant qui assurera le recyclage et la revalorisation des différents composants.

Cet engagement de reprise et de traitement de fin de vie fait partie des conditions de garantie des fournisseurs

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Bache souple de 120 mètres cube**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Toute l'emprise du projet est clôturée. Un système anti intrusion équipé d'alarmes et d'alarme à distance via caméras permet de sécuriser le site. Le poste de livraison et les containers de stockage sont équipés de systèmes complets de détection et d'alarmes anti-incendies avec un système d'extinction automatisée par injection de gaz. Les containers de stockage sont par ailleurs équipés de valve permettant de noyer les containers. Le portail permet un accès continu aux services d'urgences pour une intervention sur le site. Un plan interne d'intervention a été établi avec les services du SDIS.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Première demande 2925	08/11/2017	DGTM Guyane
Modification (5000kW)	08/12/2021	DGTM Guyane

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastre - parcelle AZ60.JPG

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

221125-DDE-PSB-Layout.jpg